

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges en Couzan s'est réuni le vendredi 27 décembre 2017 à 20h en séance ordinaire.

PRESENTS : M Dérory André (Maire), M Adami Serge (1er adjoint), Mme Laurendon Agnès (2ème adjointe), M Marcoux Serge (3ème adjoint), Mme Deygat Françoise, M Buisson David

Absente excusée : Audrey Bessay qui donne pouvoir à David Buisson

Absents : Dominique Bartholin, Séverine Chazelle, Stéphane Prajalas, Julien Chavaren

SECRETAIRE ELUE POUR LA SEANCE: Mme Laurendon Agnès

1-Mutualisation secrétaire de mairie

Monsieur le maire présente la convention de mutualisation de la secrétaire de maire

Le conseil accepte cette convention de service commun avec Loire-Forez pour le poste de secrétaire de mairie. C'est ainsi que Stéphanie Joandel, actuelle secrétaire de mairie continuera d'occuper son poste à la mairie de la commune, mais deviendra employée de l'Agglo Loire-Forez avec un salaire équivalent

2-Indemnités des régisseurs

Monsieur le maire informe qu'une indemnité de responsabilité est susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes. Le conseil municipal accepte que cette mesure soit mise en place pour Séverine Chazelle pour la régie de la salle des fêtes : 120 euros par an et à Marie-Thérèse Dubien pour la régie de la cantine : 110 euros par an

Le conseil accepte à l'unanimité

3-Demande de subvention USEP

Monsieur le maire présente une demande de subvention pour l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). 25 enfants de Saint Georges sont concernés et cette subvention est de 5 euros par enfant soit 125 euros pour la commune

Le conseil accepte à l'unanimité

4-PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le conseil décide de faire une commission pour discuter de ce plan et se retrouvera le mardi 9 janvier à 16 heures en mairie

5-Contrat de coordination et de sécurité et de santé

Monsieur le maire présente un contrat de coordination et de sécurité avec Monsieur Jean Lassablière pour prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises sur le chantier du futur commerce pour le coût de 1200 euros

Cette mission était prévue initialement au contrat de Monsieur Giraudier, celui-ci ne pouvant la réaliser, il a fait appel à un sous-traitant

Le conseil accepte à l'unanimité

6-Convention de transfert des biens attachés aux ZAE (Zone d'Activité Economique)

Monsieur le maire présente une convention de mise à disposition de la ZAE de la Combe à Loire-Forez, en effet la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les ZAE communales sont transférées dans leur intégralité à l'intercommunalité.

Le conseil accepte à l'unanimité

7-Constata de gestion temporaire des ZAE

Monsieur le maire présente un constat de gestion temporaire des ZAE en attendant le transfert de la ZAE à Loire-Forez

Le conseil accepte à l'unanimité

8 Questions diverses

Date des vœux : dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures

Monsieur le maire présente une lettre de Monsieur Ludovic Buisson pour que le chemin des Seigneurs soit classé chemin d'intérêt communautaire et touristique. Cette demande sera signée par les communes de Chalmazel-Jensagnère, Sail sous Couzan, Saint Just-en Bas et Saint Georges-en Couzan. Le conseil accepte cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents.

Fait à Saint Georges en Couzan le 27 décembre 2017